



Très chers Sénateurs,

Pour la jeunesse camerounaise, vous représentez les collectivités territoriales décentralisées c'est-à-dire les communes et les régions. L'une de vos missions est d'adopter les lois, d'apporter des amendements ou de rejeter des textes soumis à votre examen, tout ceci en plaidant pour un mieux être des populations locales que vous représentez.

Justement en ce qui concerne le mieux être des populations locales,

Savez-vous que ces populations connaissent un certain nombre de problèmes parmi lesquels l'approvisionnement en énergie électrique en qualité et quantité suffisantes ??

Savez-vous qu'il est tout à fait possible de réduire l'impact négatif dû à la carence d'électricité dans les CTD, en améliorant notre plan stratégique d'électricité 2030 par l'intégration de manière concrète de la production décentralisée d'électricité au bénéfice des CTD que vous représentez ?? En effet, au Cameroun, l'ensemble des dix régions est doté d'un potentiel estimé à plusieurs milliers de mégawatts pour une faible capacité installée.

Savez-vous que le gouvernement camerounais a entrepris plusieurs réformes institutionnelles pour notamment la création de l'agence d'électrification rurale (AER) ; l'agence de régulation du

secteur de l'électricité (ARSEL) ; la direction de l'énergie renouvelable et de la maîtrise de l'énergie (DERME/MINEE) ; l'intégration des énergies renouvelables dans la loi de l'électricité de 2011, tout ceci cadrant avec la politique de décentralisation où les CTD et les opérateurs privés peuvent devenir des opérateurs dans le secteur de l'électricité à travers un partenariat public-privé ??

Savez-vous que le Cameroun qui présente l'un des meilleurs potentiels d'Afrique centrale en énergie de source renouvelable, s'est engagé lors de la cop 21 à produire 25% de son énergie électrique à travers ces énergies renouvelables à l'horizon 2035 ??

Très chers Sénateurs,

Compte tenu de ce qui précède, l'association de jeunes ingénieurs qui œuvrent pour le développement de la production décentralisée d'électricité dans les CTD à travers les énergies renouvelables, vous suggèrent quelques axes de réflexion qui pourront vous inspirer dans la nouvelle mandature pour mieux défendre les CTD que vous représentez dans le cadre de l'amélioration de l'offre énergétique locale et par conséquent le développement économique local.

A) Messieurs les sénateurs, vous devez mener un plaidoyer auprès du gouvernement camerounais pour l'intérêt des CTD, que soit rapidement déclenchées certaines actions concrètes :

1- Adoption du plan directeur des énergies renouvelables (textes réglementaires pour le développement des énergies renouvelables et compatibles avec le code général des collectivités territoriales décentralisées)

2- Exonération douanière accordée au CTD, relative à l'acquisition des équipements et matériels spécifiques utilisés pour la captation des énergies renouvelables, leur transformation en électricité et leur exploitation

3- Exonération fiscale de la TVA accordée au CTD, assujettie à la commercialisation au niveau local de l'énergie électrique issues des énergies renouvelables sur les cinq (05) premières années d'exploitation

4- la création du CNER (Centre National des Énergies Renouvelables). Une direction autonome qui va s'occuper de la promotion et du développement des énergies renouvelables dans les CTD du Cameroun

5- Relèvement du régime de la liberté à 1MW et du régime de déclaration à 2MW pour les énergies renouvelables, ce qui permettra d'encourager les investisseurs locaux et de réduire le nombre de dossiers à traiter à l'ARSEL

6- Formation des représentants et responsables des collectivités territoriales décentralisées afin de doter les CTD des outils administratifs et techniques pour mieux implémenter les projets de production décentralisée d'électricité

7- Simplification des procédures d'obtention des contrats d'achat d'électricité (CAE) avec le concessionnaire national

8- Subvention spéciale accordée aux CTD, aides financières issues des bénéfices cumulés et produits par les grands barrages hydroélectriques pour une réaffectation dans la réalisation des petites unités de production décentralisée d'électricité

B) Messieurs les sénateurs, vous devez continuer votre plaidoyer au niveau des élus locaux à travers un certain nombre d'actions fortes que chaque CTD devrait entreprendre :

1- la mise en place d'une section "énergies renouvelables" au sein de chaque service technique des CTD, cette section sera chargée de faire un bilan énergétique annuel afin de proposer une meilleure approche de la politique énergétique à implémenter dans les CTD

2- la mise en place d'un système d'emprunt obligataire local pour le financement des projets énergétiques, apports financiers locaux, apports de l'élite locale, apports des acteurs au développement local

3- la mise en œuvre d'un excellent système de gestion des projets énergétiques locaux par les CTD, gestion rigoureuse des investissements d'origine nationale ou internationale au bénéfice du développement de la production décentralisée d'électricité

4- Formation et recrutement du personnel technique local spécialisé dans le domaine des infrastructures énergétiques, formation et recrutement des ingénieurs et/ou techniciens d'ailleurs spécialisés dans la production et l'évacuation de l'énergie électrique dans chaque CTD

Très chers Sénateurs,

Nous pensons que le gouvernement camerounais fait déjà des efforts à travers un certain nombre de réformes institutionnelles, il serait donc temps d'envisager également à votre niveau de poser certains actes forts pour améliorer fondamentalement la situation économique dans les différentes CTD que vous représentez à travers l'amélioration de l'offre en énergie électrique par la production décentralisée d'électricité.

Le Président de l'association d'ingénieurs pour le développement de la petite hydroélectricité.

Yves Ndzie

Ing_GC Hydroélectricité